



CONSEIL MUNICIPAL

SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025 (N° 01 – 2025)

L'année deux mille vingt-quatre, le 14 janvier à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannick TORRES.

Étaient présents :

M. Yannick TORRES, Mme Sophie BERTHOLIER, M. David DEMICHEL, Mme Pascaline COPPÉ, M. Vincent HUON, M. Bernard DUFOUR, M. Alain GIAT, M. Stéphane SIUDA, M. Stéphan VENET, M. Johann MALHERBE, Mme Johanna DEL REY, M. Édouard MEDEIROS, M. Frank MIARA, formant la majorité des membres du conseil municipal en exercice.

Absents excusés :

M. Frédéric JAMET (donne pouvoir à M. Yannick TORRES), Mme Marie-Suzanne DESGRANGES (donne pouvoir à M. Vincent HUON), Mme Candida PARIZE (donne pouvoir à Mme Pascaline COPPÉ), Mme Charlotte LEFEVRE, Mme Sophie GOMES, Mme Nathalie PETIT (donne pouvoir à M. David DEMICHEL), M. David GOMES (donne pouvoir à M. Bernard DUFOUR), M. Sébastien HEESTERMANS, M. LE DROUMAGUET Christophe.

M. Alain GIAT a été nommé Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.



ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2024
- 2°) Demande de subventions pour la rénovation énergétique du bâtiment d'enseignement et d'accueil extra-scolaire
- 3°) Adhésion au CAUE
- 4°) Informations
- 5°) Questions diverses



1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

2°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT D'ENSEIGNEMENT ET D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour effectuer une économie d'énergie et baisser le coût de consommation de chauffage, il serait souhaitable de remplacer l'intégralité des menuiseries, d'effectuer l'isolation du toit et des combles ainsi que la pose d'une VMC et d'une chaudière à condensation dans le bâtiment d'enseignement et d'accueil extra-scolaire. Les frais d'étude et d'assistance sont intégrés à l'opération.

Afin de réaliser ce projet de rénovation énergétique de ce bâtiment communal, Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'effectuer les demandes de subventions

Considérant que pour respecter le calendrier fixé et pouvoir démarrer les travaux au plus tôt, il y a lieu de préparer les demandes de subventions pour qu'elles soient notifiées avant le démarrage des opérations.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération est nécessaire de la part du Conseil Municipal pour solliciter une aide au titre de toutes subventions d'État et de tout autre organisme afin d'obtenir les financements nécessaires.

DÉPENSES

Coût estimatif de l'opération		
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou APD, la délibération et le plan de financement		
Nature des dépenses Les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés Ajoutez les lignes si nécessaires	Nom du prestataire	Montant (H.T.)
MENUISERIES		
Maîtrise d'œuvre/Assistance à maîtrise d'œuvre		
Assistance à maîtrise d'œuvre	KD CONSEILS	6 900,00 €
Maîtrise d'œuvre travaux	Appel d'offres à venir - estimation AMO de 10 % des travaux H.T.	18 978,66 €
Études		
Étude thermique	F&H Ingénierie	1 800,00 €
Repérage amiante avant travaux (RAAT)	Be-Di	1 355,83 €
Travaux		
	Appel d'offres à venir - estimation AMO	189 786,60 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (H.T.)		218 821,09 €

Coût estimatif de l'opération		
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou APD, la délibération et le plan de financement		
Nature des dépenses Les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés Ajoutez les lignes si nécessaires	Nom du prestataire	Montant (H.T.)
ISOLATION TOITURE ET COMBLES		
Maîtrise d'œuvre/Assistance à maîtrise d'œuvre		
Assistance à maîtrise d'œuvre (Isolation + VMC)	KD CONSEILS	6 500,00 €
Maîtrise d'œuvre travaux	Appel d'offres à venir - estimation AMO	4 026,00 €
Études		
	Frais à venir - Estimation	5 000,00 €
Travaux		
	Appel d'offres à venir - estimation AMO	40 260,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (H.T.)		55 786,00 €

Coût estimatif de l'opération		
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou APD, la délibération et le plan de financement		
Nature des dépenses Les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés Ajoutez les lignes si nécessaires	Nom du prestataire	Montant (H.T.)
VMC		
Maîtrise d'œuvre/Assistance à maîtrise d'œuvre		
Maîtrise d'œuvre travaux	Appel d'offres à venir - estimation AMO	4 928,00 €
Études		
	Frais à venir - Estimation	5 000,00 €
Travaux		
	Appel d'offres à venir - estimation AMO	49 280,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (H.T.)		59 208,00 €

Coût estimatif de l'opération		
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou APD, la délibération et le plan de financement		
Nature des dépenses Les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés Ajoutez les lignes si nécessaires	Nom du prestataire	Montant (H.T.)
CHAUDIÈRE		
Chaudière à condensation	Estimation	14 773,32 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (H.T.)		14 773,32 €

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION (H.T.)	348 588,41 €
--	---------------------

AIDES PUBLIQUES

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	À préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (H.T.)	Taux
FAC		Sollicité	139 435,37 €	40 %
DETR/DSIL		Sollicité	104 576,52 €	30 %
Fonds propres			104 576,52 €	30 %
Total prévisionnel du projet			348 588,41 €	100 %

Si le montant des subventions sollicitées n'est pas suffisant, Monsieur le Maire fera appel à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau pour utiliser partiellement le montant restant à ce jour de 98 426,76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- l'approbation du projet proposé ci-dessus
- sollicite l'attribution des subventions
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les notifications de subventions.

Monsieur Stéphan VENET rappelle que des frais supplémentaires sont à prévoir pour les contrôles de mise en conformité et de sécurité qui doivent être effectués après les travaux puisque ce sont des bâtiments qui reçoivent du public.

Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera effectivement réalisé.

3°) ADHÉSION AU CAUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil d'Architecte d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne accompagne et conseille les collectivités en matière d'équipements et/ou d'aménagements d'espaces publics. Une centaine de communes du Département fait déjà appel au CAUE chaque année pour des renseignements.

Afin de pouvoir profiter des services gratuits du CAUE, il est demandé d'adhérer au CAUE. La cotisation qui sera versée annuellement en fonction du barème fixé chaque année (pour information prix 2024 de 1 000 à 3 000 habitants : 100 €/an).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L.5212-24 et L.5212-16.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adhérer au CAUE et de verser une cotisation annuelle suivant le barème fixé chaque année.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le compte 618.

4°) INFORMATIONS

- Décision du Maire n°2024-007 du 31 décembre 2024 - Attribution du marché public des travaux d'entretien en voirie et réseaux divers (accord-cadre).

- Décision du Maire n°2024-008 du 31 décembre 2024 - Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries du bâtiment d'enseignement et d'accueil extra-scolaire.
- Décision du Maire n°2024-009 du 31 décembre 2024 - Déclaration infructueuse de la procédure adaptée - Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie « La Brosse ».

5°) QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

- Vendredi 24 janvier 2025 : Nuit de la lecture à la Médiathèque
- Dimanche 02 février 2025 : Repas des aînés de plus de 70 ans
- Samedi 08 février 2025 : Soirée portugaise
- Dimanche 09 mars 2025 : Course « L'Héricéenne »
- Vendredi 14 mars 2025 : le premier festival d'humour itinérant « Héricy invite l'humour »
- Samedi 15 mars 2025 : Loto dans la salle de l'Orangerie
- Mercredi 19 mars 2025 : Commémoration de la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
- Vendredi 21 mars 2025 : Soirée dansante au profit des Restos du Cœur dans la salle de l'Orangerie
- Samedi 22 mars 2025 : Concert Pick-Up dans la salle de l'Orangerie
- Du samedi 29 mars 2025 au dimanche 06 avril 2025 : Salon de Printemps dans la salle de l'Orangerie



❖ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

Le Secrétaire de séance,

Alain GIAT

Le Maire,

Yannick TORRES